

CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE

MIRAMAS

SÉANCE PUBLIQUE DU 15 DÉCEMBRE 2015

La séance est ouverte à 19 heures 00 dans les formes réglementaires, sous la Présidence de Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire de Miramas.

Monsieur le MAIRE. — Mesdames, Messieurs, bonsoir. Il est 19 heures 01. Nous démarrons nos travaux par l'appel des adjoints et conseillers municipaux.

Madame Géraldine BUTI salue l'assemblée et procède à l'appel nominal des élus du Conseil Municipal.

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Frédéric VIGOUROUX, Gérald GUILLEMONT, Jean GUILLON, Marie-Pierre VIAL, Paulette ARNAUD, Jacques BAUDOUX, Anne-Marie CHAYOT, Jean-Marie PASCAL, Gaëtan FERNANDEZ, Fadela AOUMMEUR, Christian PEYRO, Éric MARCHESI, Géraldine BUTI, Fernande REYNAUD, Armelle RAFFINI, Jerry GRUAT, Daniel HIGLI, Jean-Luc SANCHE, Mireille MIZOULE, Olivier JULIEN, Martine ARFI, Nathalie PISANO, Hatab JELASSI, Jérémie PARDIES, Laëtitia DEFFOBIS, Hervé REBOUL, Ange POGGI, Béatrix ESPALLARDO, Marilyne KERAUDY, Marc THOMAS.

Étaient représentées, Mesdames :

Maryse RODDE par Jean GUILLON
Monique TRINQUET par Paulette ARNAUD
Catherine FOURMENT par Martine ARFI
Johanne ALVAREZ par Ange POGGI

Était absente excusée, Madame :

Cécile DUMAS

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur le MAIRE.- Nous allons désigner le Secrétaire de séance. J'ai eu la candidature de Madame Marie-Pierre VIAL. Y a-t-il d'autres candidatures ? Vous êtes élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Maryline KERAUDY »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- Merci, Madame. Un jour, il faudra vraiment que je vous décerne une médaille pour tout ce que vous avez fait pendant 21 ans.

Nous allons passer à l'approbation du dernier PV du Conseil Municipal du 12 novembre.

A/ RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 NOVEMBRE 2015

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des commentaires ? Monsieur Marc THOMAS, donnez-nous la page, s'il vous plaît.

M. Marc THOMAS.- Concernant la ratification du procès-verbal du 12 novembre, nous faisons juste une observation sur la question que nous avons posée, à savoir, le communiqué du compte rendu de l'URSSAF. Le communiqué de l'OMS (Office Municipal des Sports) ne correspond pas tout à fait à ce que nous avons demandé. Nous signalons que nous nous réservons le droit de revenir sur la question plus tard. Pour le reste, sans objection.

Monsieur le MAIRE.- Très bien. Y a-t-il d'autres remarques ? Nous pouvons passer au vote du procès-verbal.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Maryline KERAUDY »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- Je demande exceptionnellement l'autorisation de présenter aux élus de l'opposition présents cinq délibérations sur table abordées lors de la Commission. La plupart viennent du SAN Ouest Provence, dans le cadre des échanges avant la Métropole. Je vous demande l'autorisation de les mettre sur table, pour que vous les ayez. Sinon, nous nous réunirons le 26 ou le 27 décembre. Etes-vous tous d'accord ?

Il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Maryline KERAUDY »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

B/ DÉLIBÉRATIONS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

N° 1 – CONVENTION CADRE ENTRE LA SNCF RÉSEAU, LES MAIRIES DE MIRAMAS ET D'ISTRES ET LE CENTRE D'INFORMATION DU PUBLIC POUR LA PRÉVENTION DES RISQUES MAJEURS (CYPRES). AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER (289-2015)

Rapporteur : M. Jean-Luc SANCHE

Monsieur Jean-Luc SANCHE procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- C'était la partie juridico-administrative. De quoi s'agit-il ? Il s'agit d'un automate d'appel. Il faut savoir que, depuis un certain temps, la ville de Miramas a travaillé avec la SNCF sur le plan communal de sauvegarde, notamment parce que le site de la gare est un site SEVESO. Nous sommes apparemment parmi les plus avancés en France dans le domaine des relations avec la SNCF et la mise en place d'un plan de sécurité. Nous avons déjà organisé des exercices. En 2017, nous aurons à organiser un exercice grandeur nature sur la Ville. Par exemple, un wagon de produits chimiques se renverse ou fuit sur la gare de triage. Il y a un certain nombre de dispositifs à mettre en place. C'est ce que l'on appelle la gestion de risques. Pour améliorer les conditions de sécurité de nos concitoyens, grâce à Jean-Luc SANCHE et aux négociations que nous avons eues avec la SNCF, nous avons décidé de mettre en place un automate d'appel qui nous permettra, le cas échéant, de contacter tous les habitants de la Ville pour leur indiquer la marche à suivre. La SNCF prend en charge, évidemment, la plus grande partie.

Par exemple, quand on a des enfants, s'il y a un accident de ce type, le premier réflexe est d'aller les chercher à l'école, ce qu'il ne faut surtout pas faire. Dans les écoles, la ville de Miramas est l'une des seules villes de la Région à avoir déjà mis des lieux de confinement en place de manière à ce que les enfants soient à l'abri. Ce qui veut dire que les parents doivent rester chez eux, ou rester au travail, se mettre à l'abri eux-mêmes, et non pas embouteiller les routes.

Bien sûr, avec Jean-Luc SANCHE, nous souhaitons que cela n'arrive jamais, mais comme nous savons que les risques sont possibles, nous avons décidé de mettre l'accent sur la gestion de ces plans communaux de sauvegarde.

Nous avons donc une association qui s'appelle le CYPRES. C'est une association tripartite : nous travaillons avec l'État et la Préfecture. Un service intégré à la Ville suivra au jour le jour ce dispositif. Il est extrêmement important que nous soyons les plus performants, compte tenu des zones de risque que nous avons. Je ne parle pas de l'ERGM (Établissement de Réserve Générale du Matériel), bien sûr. Je parle de la gare de triage, Clésud aussi, ou tout autre camion. Il faut que nous ayons des systèmes de sécurité. Voilà pourquoi nous avons décidé d'aller encore plus loin.

Je terminerai mon propos en remerciant les pompiers qui participent - ô combien ! - à tout cela, et en remerciant aussi tous les services communaux que ce soit dans les écoles, les crèches, les établissements recevant du public. Chaque agent de la Commune a une organisation très précise des tâches qu'il doit faire. Certes, cela engendre des charges pour la Ville en termes d'organisation, mais, vous savez, j'ai été très marqué - comme vous tous - par des exemples que nous avons connus, pas très loin de nous : Vaison-la-Romaine, les Alpes-Maritimes, ou Bhopal, pour les plus âgés qui s'en souviennent (c'était en Inde). Il n'empêche que la sécurité civile en France est parmi les meilleures du monde. Il était normal que la Ville soit citée en exemple. Des communes viennent même se former chez nous pour voir comment nous avons mis en place ce dispositif avec la SNCF. Je voulais vous remercier, Monsieur le conseiller, cher Jean-Luc SANCHE, du travail accompli.

M. Jean-Luc SANCHE.- En parlant d'exercice, jeudi après-midi, à 15 heures, il va y avoir un essai des sirènes du PPI (Plan Particulier d'Intervention), ce sont les sirènes de la gare, des remises à niveau pour celles qui sont existantes, et celles qui ont été rajoutées.

Monsieur le MAIRE.- J'en profite pour le dire à la presse. 13 sirènes vont se mettre à hurler dans la Commune. Pendant combien de temps ?

M. Olivier JULIEN.- Deux heures et demie.

Monsieur le MAIRE.- Ce n'est pas quarante secondes ? Quatre minutes ? Cela fait du bruit, quand même.

Dans le même temps, vous avez pu remarquer que des grillages sont mis en place autour de la gare de triage afin de procéder à sa fermeture vis-à-vis de l'extérieur. La SNCF a mis aussi des caméras.

Y a-t-il des questions ? Mr Gaëtan FERNANDEZ.

M. Gaëtan FERNANDEZ.- Je voulais simplement apporter un complément sur le CYPRES. C'est une organisation paritaire, vous l'avez dit tout à l'heure. Nous avons la participation des industriels comprise dans le CYPRES. La gare de Miramas est SEVESO et liée au fret et aux produits qu'elle véhicule dans sa zone. Ces produits viennent essentiellement de la plateforme de Fos-sur-Mer. Je travaille dans la pétrochimie. Nous avons un lien avec le CYPRES et la gare SNCF au cas où il y a un incident avec un produit. Comme nous connaissons les produits que nous fabriquons, nous sommes aussi capables de les éteindre. Je voulais faire cette remarque. Il faut que tout le monde comprenne bien que la question de la sécurité n'est pas quelque chose qui va être fait uniquement par Miramas et la SNCF, il y a aussi les industriels producteurs de ces produits. Ils sont impliqués à travers les PPI, les POI (Plan d'Opération Interne), etc.

Monsieur le MAIRE.- Les PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques). Merci. C'est la conclusion de notre débat. Sur cette question, pouvons-nous passer au vote ?

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Maryline KERAUDY »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

DIRECTION DES FINANCES

**N° 2 – OUVERTURE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT ANTICIPÉE SUR LE BUDGET 2016
(290-2015)**

Rapporteur : M. Gérald GUILLEMONT

Monsieur Gérald GUILLEMONT procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Pas de question ? Nous passons au vote.

VOTE

POUR : 28

(28 voix « Pour Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 6

(3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Maryline KERAUDY »)

N° 3 – VERSEMENT D'ACOMPTES AUX ASSOCIATIONS ET ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOCAL (291-2015)

Rapporteur : **M. Jacques BAUDOUX**

Monsieur Jacques BAUDOUX procède à une lecture succincte du rapport.

M. Jacques BAUDOUX.- Des acomptes par douzième seront versés à ces associations pour qu'elles puissent démarrer leur année budgétaire. Compte tenu du statut particulier du CCAS et de son budget (2 450 000 euros), un acompte à concurrence de 50 % est proposé pour démarrer d'ici au vote du prochain budget.

Monsieur le MAIRE.- Je rappelle que le budget se fera vers le mois de mars 2016. Entre janvier et mars, il faut bien que les associations au douzième plafonnées à 15 000 euros continuent d'exister, ainsi que le CCAS. Nous vous proposons donc de l'adopter. Y a-t-il des questions ? Monsieur Hervé REBOUL.

M. Hervé REBOUL.- La dernière fois, nous avons demandé le morcellement des associations, afin de faire un choix sur les associations. Vous en souvenez-vous, Monsieur le MAIRE ?

Monsieur le MAIRE.- Je crois que je m'en rappelle. C'était l'année dernière. On ne l'a pas fait. Pourquoi ? Vous en aviez une que vous ne vouliez pas mettre ?

M. Hervé REBOUL.- Non. Nous avons simplement demandé de faire un choix sur les associations.

Monsieur le MAIRE.- C'est plus simple pour nous. Le problème, c'est que si nous faisons une délibération par association... Je le note. Dont acte, comme on dit.

M. Jacques BAUDOUX.- Voulez-vous écarter une association ?

Monsieur le MAIRE.- Non. Je viens de lui poser la question. Nous essaierons d'inventer un système où l'on met des points. On ne fera pas délibération par délibération. Vous rendez-vous compte ? Nous regarderons juridiquement. Sinon, nous serons obligés de faire délibération par délibération. Nous ne sommes pas dans le développement durable, là. Je passe au vote.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 32

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Maryline KERAUDY »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2

(1 voix « Béatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Hervé REBOUL »)

N° 4 – VERSEMENT D'UN ACOMPTE SUR PARTICIPATION COMMUNALE AU BUDGET 2016 DU S.I.A.N.POU. (292-2015)

Rapporteur : **M. Gérald GUILLEMONT**

Monsieur Gérald GUILLEMONT procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Vous savez que tous les élus ou membres d'associations du Conseil Municipal qui seraient dans les bureaux doivent sortir en cas de vote. Évidemment, le service des séances l'enregistrera. Pas de question particulière ? Nous pouvons passer au vote.

VOTE

POUR : 32

(26 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Maryline KERAUDY »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 5 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'OGEC ÉCOLE PRIVÉE SAINTE JEANNE D'ARC – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER (293-2015)

Rapporteur : **M. Gérald GUILLEMONT**

M. Gérald GUILLEMONT.- Je vous résume en quelques mots ce renouvellement de convention. Nous avons eu une discussion avec le représentant de l'OGEC (Organisme de Gestion de l'Église Catholique) - son nom figure derrière - avec Madame Corinne DINLAPORTAS, la Directrice. Nous avons purement et simplement reconduit les termes de la convention que nous avons longuement négociée en 2010 et 2011. Nous avons actualisé le montant de la subvention par élève scolarisé dans les classes sous contrat avec l'État de l'indice qui figurait dans la convention d'origine, qui est l'indice INSEE de l'évolution des prix hors tabac. C'est la seule chose que nous avons faite. Je rappelle que pour les classes placées sous contrat d'association avec l'État, nous versons une subvention par enfant scolarisé de Miramas. Si ce sont des enfants des communes limitrophes, nous ne versons pas d'argent. Cette subvention représente, peu ou prou, le montant des crédits de fonctionnement mis en œuvre par la Commune pour les écoles publiques concernant le temps pédagogique. Cela ne concerne pas, par exemple, les activités périscolaires ou, maintenant, les activités de PEDT (Projet éducatif de Territoire).

Monsieur le MAIRE.- Nous appliquons la loi, dans sa rigueur et dans son exactitude. Pas de question particulière ? Nous passons au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Maryline KERAUDY »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 6 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION ACTION MIRASUD DANS LE CADRE DE LA MANIFESTATION « ART DE NOËL » – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER (294-2015)

Rapporteur : Mme Fadela AOUMMEUR

Mme Fadela AOUMMEUR.- C'est une modification sur la lecture du rapport déjà faite en Commission municipale, sur l'attribution de la subvention à Action Mirasud dans le cadre de l'« Art de Noël ». Il faut lire : « 9 500 euros » et non « 8 500 euros ».

Madame Fadela AOUMMEUR procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- C'est un choix qui a été fait avec les commerçants de travailler sur les commerces du centre-ville et d'essayer d'animer celui-ci. Les services de la Ville - les Festivités, la Communication – ont travaillé avec l'ensemble des commerçants. Il y a des jeux... Dites bien autour de vous qu'il y aura une semaine où l'on bloquera une partie de l'avenue Charles de Gaulle et de l'avenue Marius Chalve, et le dessous du pont. On va essayer d'animer pour que les gens puissent se garer sur le parking gratuit et aller acheter dans le centre-ville de Miramas. J'entendais, il y a peu de temps, le très joliment dit « ville de marques ». Nous sommes également une ville de commerces de centre-ville. Il se trouve que nous poussons l'animation de ces commerces de centre-ville. Je tiens à le dire. Je remercie la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille, ainsi que la Chambre des Métiers et Mc Arthur Glen : ils ont financé en grande partie ce travail que tu as mené, Fadela. Il a permis d'obtenir des sommes pour l'animation du centre-ville. C'était un engagement de Mc Arthur Glen.

Mme Fadela AOUMMEUR.- Il y aura une boutique éphémère, également, avec des créateurs à l'intérieur. Nous allons tout faire pour que les gens viennent chez nous. Je vous le conseille. C'est le seul endroit où il faut être, pendant ces quatre jours. Cela va être génial !

Monsieur le MAIRE.- J'ai l'impression. Elle le vend bien. C'est là où il faut être. Nous allons peut-être faire un truc en quatre par trois : « *Là où il faut être, c'est à Miramas !* »

.- Y a-t-il des questions particulières ? Pas de question, nous passons au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO » +
1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Maryline KERAUDY »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

RESSOURCES HUMAINES

N° 7 – GESTION DE LA MÉDECINE PROFESSIONNELLE ET PRÉVENTIVE - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION PARTIELLE DU SERVICE DE MÉDECINE PROFESSIONNELLE ET PRÉVENTIVE DE LA VILLE DE SALON DE PROVENCE AUPRÈS DE LA VILLE DE MIRAMAS – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER (295-2015)

Rapporteur : **M. Éric MARCHESI**

Monsieur Éric MARCHESI procède à la lecture du rapport.

M. Éric MARCHESI.- Vous avez la convention jointe. Il s'agit d'un sujet que nous avons déjà abordé ici. Nous avons résolu de manière très positive le problème que nous rencontrons, puisque nous allons assurer un service au moins équivalent à celui d'avant pour beaucoup moins d'argent. Cela va tout à fait dans le sens où nous voulons aller.

Monsieur le MAIRE.- Je voudrais ajouter que les élus et les communes travaillent de concert. La ville de Salon-de-Provence a embauché un médecin du travail. En discussion avec lui, nous avons décidé de mutualiser ses charges. Elles étaient très importantes pour la Ville. Les agents de la Commune ne seront pas reçus à Salon-de-Provence, mais au centre mutualiste de santé. Ils pourront s'y rendre facilement. Voilà ce que vous allez découvrir de plus en plus : des mutualisations entre communes, des relations entre communes pour des charges partagées avec des gens de qualité. Il n'y a pas de raison que nous ne continuions pas de faire cela. Ce n'est pas l'appauvrissement de l'autorité de la Commune. C'est une recherche de l'économie de gestion et d'une meilleure rigueur dans les deniers publics. Je pense que vous serez tous d'accord avec cela. Merci d'avoir mené de main de maître cette négociation, Monsieur Eric MARCHESI. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Nous passons au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO » +
1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Maryline KERAUDY »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ÉDUCATION, JEUNESSE, SPORTS

**N° 8 – AVENANT N° 1 AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE – AUTORISATION DONNÉE À
MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER (296-2015)**

Rapporteur : M. le MAIRE

Monsieur le MAIRE.- Comme d'habitude, la CAF nous envoie assez tardivement les dossiers. Il s'agit d'une contractualisation entre la Ville et la CAF pour l'accueil des enfants, selon des procédures, des normes, etc. que j'ai moi-même du mal à suivre. En tout cas, cela a été très bien fait par les services. Y a-t-il des questions ? Pas de question, nous pouvons passer au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO » +
1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Maryline KERAUDY »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- Il n'y a plus de délibérations relatives aux Ressources Humaines ? Alors j'en profite. Ce soir, j'ai l'honneur de vous présenter, et vous savez que je le fais toujours notre nouveau Directeur des Ressources Humaines. Nous n'avons pas eu la nécessité d'avoir un recrutement externe. Nous avons eu la chance d'avoir à la tête de ce service un garçon qui s'est découvert extrêmement précieux pour nous. Il est derrière moi. C'est un Miramasséen : Monsieur Laurent LAMBOT.

La salle applaudit.

Monsieur le MAIRE.- Je vous remercie d'avoir assuré l'intérim. Vous l'avez si bien assuré que nous avons décidé de vous nommer à ce poste. Je vous remercie.

N° 9 – MONTANT DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES POUR LES SÉJOURS HIVER 2016 (297-2015)

Rapporteur : **Mme Martine ARFI**

Madame Martine ARFI procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Nous maintenons nos aides aux familles pour les vacances. Y a-t-il des questions ? Pas de question, nous passons au vote.

VOTE

POUR : 31

(28 voix « Pour Miramas » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Hervé REBOUL » +
1 voix « Maryline KERAUDY »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3

3 voix « Droite Nationale »

N° 10 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE MIRAMAS ET LA DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE RELATIVE AUX MODALITÉS D'INTERVENTION DES A.I.H. DANS LE CADRE DE L'INCLUSION SCOLAIRE DES ENFANTS HANDICAPÉS – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER (298-2015)

Rapporteur : **Mme Fadela AOUMMEUR**

Madame Fadela AOUMMEUR procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des questions particulières ? Pas de question, nous pouvons passer au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO » +
1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Maryline KERAUDY »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 11 – APPROBATION DES TARIFS APPLICABLES AUX DROITS D'INSCRIPTION AUX VACANCES SPORTIVES « PASS'SPORTS » ANNÉE 2016 (299-2015)

Rapporteur : **M. Jérémie PARDIES**

Monsieur Jérémie PARDIES procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- C'est un plus pour les enfants de la Ville. Qu'est-ce que « l'activité beach » ?

M. Jérémie PARDIES.- Ce sont différents sports, de type football, ou tennis.

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des questions particulières ? Pas de question particulière, nous passons au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Maryline KERAUDY »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

SÉCURITÉ

N° 12 – AVENANT N° 1 À LA CONVENTION COMMUNALE DE COORDINATION ENTRE LA POLICE MUNICIPALE ET LES FORCES DE SÉCURITÉ DE L'ÉTAT SUR LA COMMUNE DE MIRAMAS SIGNÉE LE 23 JUIN 2013 – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER (300-2015)

Rapporteur : **M. Hatab JELASSI**

Monsieur Hatab JELASSI procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Cette convention est extrêmement importante. Comme nous l'avons prévu, nous allons aller plus loin avec la vidéo-verbalisation. Y a-t-il des commentaires ? Pas de commentaire. Nous pouvons passer au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Maryline KERAUDY »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

URBANISME

N° 13 – ACQUISITION GRATUITE DES VOIES, RÉSEAUX ET ESPACES PUBLICS DU LOTISSEMENT « ARNOUX » QUARTIER BARRIÈLES OUEST (301-2015)

Rapporteur : M. Daniel HIGLI

Monsieur Daniel HIGLI procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Pas de question particulière, nous passons au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Maryline KERAUDY »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 14 – APPROBATION DU DÉCLASSEMENT DE 440 M² DU DOMAINE PUBLIC, PARCELLE AK N° 285P, SITUÉS QUARTIER LA MAILLE 2 (302-2015)

Rapporteur : M. Jean GUILLON

Monsieur Jean GUILLON procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Nous sommes toujours dans la fin de l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine).

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Maryline KERAUDY »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 15 – CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES SIG ENTRE OUEST PROVENCE ET LA COMMUNE DE MIRAMAS – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER (303-2015)

Rapporteur : **M. Jean GUILLON**

M. Jean GUILLON.- Le SIG (Système d'Information Géographique) est un outil très important. C'est le Système d'Information Géographique. C'est un outil dont nous nous servons tous les jours au niveau de l'urbanisme. Il faut savoir que le SAN Ouest Provence est propriétaire des logiciels. Ils sont excessivement chers. Nous en avons besoin pour continuer de travailler, ainsi que d'autres villes faisant partie du SAN Ouest Provence. Il vous est demandé d'approuver cette convention.

Monsieur le MAIRE.- Là encore, plutôt que d'acheter des logiciels qui coûtent très cher, le choix de la Commune est de passer une convention d'utilisation avec une intercommunalité. Vous le voyez, je vous l'indiquais tout à l'heure : on mutualise de plus en plus.

Sur ce SIG y a-t-il des commentaires ? Pas de commentaire, nous pouvons passer au vote.

VOTE

POUR : 32

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Maryline KERAUDY »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2

1 voix « Beatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Hervé REBOUL »

POLITIQUE DE LA VILLE

N° 16 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA MAISON DE L'ADOLESCENT DES BOUCHES DU RHÔNE -AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER (304-2015)

Rapporteur : **Mme Fernande REYNAUD**

Madame Fernande REYNAUD procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- J'ajoute que c'est un travail que nous menons depuis plusieurs années avec eux. Nous continuons à le faire. La santé psychique et physique de nos adolescents et de nos jeunes est extrêmement importante. J'en profite d'ailleurs pour indiquer à tous que lors d'un prochain Conseil Municipal, nous évoquerons aussi à nouveau la question de l'hôpital. Vous savez que nous avons pris une délibération SAN Ouest Provence de soutien à la reconstruction de l'hôpital. Nous devons aller plus loin. Rendez-vous au mois de janvier.

Sur cette question, Monsieur Marc THOMAS.

M. Marc THOMAS.- Il y a quelques mois, nous avons voté le PEDT, c'est-à-dire les activités extrascolaires, tous les plans d'activité pour occuper les jeunes en dehors des heures de cours. Je m'étais même inquiété que l'on se préoccupât plus de l'après que des cours.

Monsieur le MAIRE.- Ce sont des écoles maternelles et primaires. Là, ce n'est pas cela. Rassurez-moi.

M. Marc THOMAS.- Les activités du PEDT, ou je ne sais plus comment on appelle cela, ne sont pas que pour les écoles maternelles.

Monsieur le MAIRE.- Si ! Ce ne sont que les écoles maternelles et primaires.

M. Marc THOMAS.- Là, je vois : « moins de quinze ans ».

Monsieur le MAIRE.- Le collège.

M. Marc THOMAS.- Ceci dit, quand je vois : « hospitalisation de Miramasséens de moins de quinze ans », « les lycées et les collèges nous faisaient remonter des situations préoccupantes », « hospitalisation et tentatives de suicide chez les moins de quinze ans », « situations d'absentéisme et de décrochage scolaire », je reviens à ce que je disais à l'instant : nous ferions mieux de nous préoccuper des cours eux-mêmes et de l'éducation elle-même. Apparemment, les activités extrascolaires ne marchent pas.

Monsieur le MAIRE.- Écoutez, j'ai du mal à vous suivre, Monsieur THOMAS. D'une part, vous nous parlez de l'école. Jusqu'à présent, l'Éducation nationale appartient au monde de l'Éducation nationale et de l'Enseignement. Je vous rappelle que l'extraordinaire PEDT que la Ville a mis en place ne s'adresse qu'aux écoles maternelles et primaires. Là, nous sommes face à ce qui peut être des détresses psychologiques, des jeunes qui font des tentatives de mal-être, pour ne pas dire de suicide. Ce sont aussi des comportements à risques. Nous savons que la Jeunesse a aussi ces problématiques. Je vous rassure : la jeunesse d'avant, c'était aussi la même chose. Les MST n'existent pas depuis dimanche dernier.

Pour nous, la question est d'accompagner cela et il faut que nous soyons aux côtés de nos adolescents, des adolescents de la Ville, dès qu'il y a des problématiques d'addiction ou des comportements à risques. C'est une obligation qui n'est pas forcément dans les premières tâches de la Commune. Elle l'est quand même, puisque nous devons nous occuper du bien-être des habitants et notamment de la santé publique. Il s'agit d'un plan de santé publique.

Mme Fernande REYNAUD.- Et la mission locale.

Monsieur le MAIRE.- Tout à fait, la mission locale et le collège.

M. Marc THOMAS.- Personnellement, je trouve que l'on ferait mieux de s'axer sur le renforcement du scolaire même.

Monsieur le MAIRE.- Monsieur THOMAS, l'alcool peut se prendre dans sa propre famille, mais cela peut aussi être en dehors de sa famille. Vous avez été jeune. On a fait la fête.

M. Marc THOMAS.- Il y a longtemps.

Monsieur le MAIRE.- Oui, il y a longtemps. Vous ne buvez plus, tant mieux pour vous. Honnêtement, il y a des moments où notre jeunesse peut être face à comportements à risques. Ces comportements à risques engendrent forcément des problématiques sociales, professionnelles, etc., et notamment de décrochage scolaire. C'est pour cela que nous travaillons de concert avec le Conseil Départemental d'un côté, nous de l'autre, pour pouvoir continuer à travailler avec la Maison de l'Adolescent. Elle est basée à Salon-de-Provence et aussi à Miramas, à côté de la Maison des Associations. C'est un financement important pour nous, mais que nous voulons l'assumer. Monsieur Gaëtan FERNANDEZ.

M. Gaëtan FERNANDEZ.- Je voulais simplement rajouter que la question de l'école, y compris l'échec scolaire, est prise en compte dans cette délibération : le mal-être des enfants et des étudiants conduit justement à l'échec scolaire. Travailler y compris sur la question de la santé, c'est aussi travailler sur la question de la réussite scolaire. En même temps, cette délibération permet aussi que le diagnostic soit remonté des hôpitaux. On sait qu'un certain nombre de jeunes de quinze ans à peu près ont eu accès à l'IVG (interruption volontaire de grossesse). Ils savent qu'il y a beaucoup de problématiques dans les « bahuts ». La dernière réunion a fait remonter des situations assez préoccupantes. Cette délibération permet de travailler à une réponse directe et immédiate au besoin de soins et, en même temps, de travailler au bien-être des collégiens et lycéens pour travailler aussi sur la réussite scolaire, justement. Nous travaillons donc sur les deux champs d'actions en simultanément.

Monsieur le MAIRE.- Oui, Madame Béatrix ESPALLARDO.

Mme Béatrix ESPALLARDO.- C'est un très bon projet.

Monsieur le MAIRE.- Attendez, vous n'avez pas le micro.

Mme Béatrix ESPALLARDO.- Je disais que c'est un très bon projet. Je voterai pour. Par contre, il y a un détail : je trouve que les parents baissent les bras. On prend des jeunes en charge, c'est bien. Il faudrait impliquer aussi les parents. Quand on prend un jeune en charge, il serait bien de convoquer les parents avec le jeune.

Monsieur le MAIRE.- C'est ce que me disait Fernande REYNAUD : effectivement, des fois, dans les familles, la crise, le reste...

Mme Béatrix ESPALLARDO.- C'est trop facile. Ce sont les autres qui éduquent les enfants.

Monsieur le MAIRE.- C'est souvent dans la famille que se jouent beaucoup de choses.

M. Gaëtan FERNANDEZ. – Monsieur le MAIRE, le corps médical le fait.

Monsieur le MAIRE.- Bien sûr. Pas de commentaire, nous pouvons le proposer au vote ? Nous passons au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Maryline KERAUDY »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 17 – CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS RELATIVE À L'OCTROI D'UNE SUBVENTION AFFECTÉE À UN OBJET PARTICULIER « SPORT SANTÉ POUR TOUS » - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER (305-2015)

Rapporteur : M. Jacques BAUDOUX

Monsieur Jacques BAUDOUX procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Nous allons former des éducateurs qui pourront s'occuper de gens ensuite. On va s'occuper des anciens et des jeunes. Y a-t-il des questions ? Pas de question, nous passons au vote.

VOTE

POUR : 31

(28 voix « Pour Miramas » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Maryline KERAUDY »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3

3 voix « Droite Nationale »

N° 18 – AVENANT DE CLÔTURE À LA CONVENTION PLURIANNUELLE DU PROJET DE RÉNOVATION URBAINE DE MIRAMAS SUR LE QUARTIER DE LA MAILLE II – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER (306-2015)

Rapporteur : Mme Martine ARFI

Madame Martine ARFI procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- C'est la fin du dossier. Tout le monde doit signer cette convention en même temps. Y a-t-il des commentaires ? Oui, Monsieur Hervé REBOUL.

M. Hervé REBOUL.- Quel est le montant de l'avenant ?

Monsieur le MAIRE.- Ce ne sont que des modifications.

Mme Martine ARFI.- Il n'y a pas d'engagement financier.

Monsieur le MAIRE.- En fait, c'est comme un tableau dans lequel des sommes basculent d'une rangée à l'autre. Par exemple, on a mis sur un trottoir un truc plus important à faire, une ligne est partie de l'autre côté, on l'a enlevée dans un autre côté. C'est cela, un avenant de clôture. Le dossier global n'a pas changé. C'est simplement une réactualisation du tableau intérieur.

M. Hervé REBOUL.- Il y a quand même un plus par rapport au montant initial.

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il un plus sur le montant initial ?

M. Jérôme MARCILLAC.- Non. En fait, on bascule les économies que l'on a faites sur une opération, sur une autre opération qui coûte un peu plus cher. Je prends l'exemple des 126 logements reconstruits. Cela a coûté 270 000 euros de subvention. Ces 270 000 euros de subvention ont été enlevés de l'opération d'aménagement de l'espace public et ont été basculés sur la construction des 126 logements. C'est le principe des vases communicants. On fait des économies d'un côté, on les bascule sur une autre opération.

M. Hervé REBOUL.- Normalement, un avenant, c'est supérieur au montant initial.

Monsieur le MAIRE.- Non, pas forcément. Pas dans l'ANRU. C'est la fin de l'ANRU 1. Bientôt, on viendra à toutes les procédures de l'ANRU 2. Dedans, vous avez aussi les copropriétés. C'est une particularité du dossier de Miramas : copropriété et logement social, pour les deux. S'il n'y a pas de commentaire sur cela, je peux passer au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Maryline KERAUDY »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 19 – CONVENTION CADRE RELATIVE À L'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE TFPB DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE DU TERRITOIRE DU SAN OUEST PROVENCE – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER (307-2015)

Rapporteur : **Mme Martine ARFI**

Madame Martine ARFI procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Cela va nous préparer pour la suite. On en a absolument besoin pour enclencher le reste du dispositif. On va appeler cela, non pas l'ANRU 2, mais le NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain). Y a-t-il des questions ? Pas de question. Nous passons au vote.

VOTE

POUR : 32

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Maryline KERAUDY »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2

1 voix « Beatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Hervé REBOUL »)

SERVICES TECHNIQUES

N° 20 – MODIFICATION TARIFAIRE POUR LE RÔLE D'IRRIGATION 2016 (308-2015)

Rapporteur : **Mme Géraldine BUTI**

Madame Géraldine BUTI procède à la lecture du rapport.

Mme Géraldine BUTI.- Pour information, le tarif irrigation est scindé en deux taxes : une taxe fixe que nous ne pourrons pas faire évoluer, et un tarif au mètre carré. C'est ce dernier que nous révisons dans cette délibération, à hauteur de 10 %. Les arrosants seront réellement impactés de 7,7 % en moyenne sur leur futur rôle d'arrosage.

Madame Géraldine BUTI poursuit la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- La Commission d'irrigation, qui est une commission pluraliste, l'a décidé. Y a-t-il des commentaires, pour ceux de l'opposition qui étaient dans la commission ? Non ? Tout le monde était d'accord. Il fallait réactualiser. Puisque tout le monde est d'accord, je vais le passer au vote.

VOTE

POUR : 34

(26 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO » +

1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Maryline KERAUDY »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 21 – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE MIRAMAS – EXERCICE 2014 (309-2015)

Rapporteur : **M. Gérald GUILLEMONT**

M. Gérald GUILLEMONT.- Chaque année, à titre d'information, la Commune doit présenter au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau, d'une part, et de l'assainissement, d'autre part.

Je vais commencer par le rapport annuel sur la qualité de l'eau. Vous savez que cette compétence est détenue depuis 1990 par le SAN Ouest Provence. Depuis 1990, cette compétence en matière de distribution d'eau ou d'assainissement a été confiée par délégation du SAN à un délégataire. Celui-ci s'appelait la SEERC (Société d'Équipement et d'Entretien des Réseaux Communaux) ; il s'appelle maintenant Eaux de Provence. C'est une filiale de Suez. Le contrat a été conclu pour une durée de trente ans et partiellement renégocié à plusieurs reprises. J'en reparlerai, notamment pour les prix. Il s'agit d'un contrat fermier : le délégataire n'a pas les investissements, il a simplement la gestion des équipements et un certain renouvellement de petits équipements. Tout ce qui concerne les grands équipements reste de la compétence du SAN. Le SAN conserve un rôle extrêmement important : il doit contrôler le délégataire qui arrive au milieu du contrat, et surtout, gérer financièrement ce service de l'eau et de l'assainissement.

En ce qui concerne l'eau, je ne vais pas vous lire toutes les notes que j'ai prises. Je rappellerai que la station de pompage de Miramas est à Sulauze. On pompe dans la nappe environ 3,5 millions de m³ par an. Le réseau comprend presque 120 kilomètres de canalisations. Il permet de distribuer à peu près 2,6 millions de m³ d'eau. En ce qui concerne la qualité de l'eau, elle est contrôlée de manière très régulière, notamment par un autocontrôle, mais aussi par l'Agence régionale de Santé. L'ensemble des contrôles effectués (à peu près 360 par an), montre que les paramètres physicochimiques et les paramètres biologiques réglementaires sont satisfaits tout au long de l'année. Il n'y a pas de problème concernant la qualité de l'eau pompée dans la nappe. Il y a juste une petite goutte de chlore ajoutée. Puisque je parle de qualité de l'eau, cela me fait toujours bizarre, quand je fais mes courses chez les commerçants de Miramas, et notamment dans les grandes surfaces s'agissant d'achats utiles, de voir des gens passer avec des chariots complets de packs d'eau. Je bois de l'eau du robinet à la maison. Il suffit de la mettre au frigo pour qu'elle soit à 3 ou 4 degrés. Ses qualités gustatives sont tout à fait satisfaisantes. En ces temps où on lutte contre le gaspillage – et on a raison -, je vous encourage à boire l'eau de Miramas, la « SANoise » (puisque c'est l'eau du SAN). Buvons de la « SANoise ».

Un mot sur le prix. Vous avez reçu vos factures. En ce qui concerne le prix de l'eau, le prix du mètre cube d'eau TTC pour la facture de 120 m³ est passé de 1,56 euro en 2013 à 1,76 euro en 2014. Je vous expliquerai pourquoi après. Il y a souvent beaucoup d'interrogations sur la gestion en régie ou la gestion confiée à un délégataire privé. La part du délégataire est de 49 % dans l'ensemble de l'empilement de ceux qui bénéficient de ces rentrées ; le SAN, 21 %, l'Agence de l'eau – très important – 25 %, et la TVA, 5 %. La dette du service est actuellement de 9,2 millions d'euros.

En ce qui concerne l'assainissement, je vais écourter. C'est pareil, il y a à peu près 100 kilomètres de réseau. Il y a une station d'épuration à Saint-Chamas, dans le quartier du Polygone. Le délégataire est surtout chargé de l'entretien du réseau (déboucher quand cela se bouche) et de la gestion de la station d'épuration. Aujourd'hui, on a continué à améliorer la mise en séparatif du réseau, notamment sur le centre-ville. Nous sommes à 97 % en séparatif, mais il reste encore des problèmes à régler. On avance. Il faudrait encore dix ans pour le reste. En station d'épuration, on continue à avoir des problèmes avec des zones dites des « eaux claires » : beaucoup de canaux, notamment en centre-ville, finissent parfois dans le réseau d'eaux usées. On s'est aperçu que c'est surtout sur Saint-Chamas, puisque l'on partage cet équipement d'épuration des eaux, que le réseau d'eau usée fait transiter des eaux claires, ce que l'on appelle des eaux météoriques. En 2014, des travaux de renouvellement ont été réalisés par le SAN Ouest Provence : rue Daudet, rue Charital, Chemin du Cèdre, Avenue Jean Moulin, et partiellement Cité Garouvin. Nous avons aussi fait un ouvrage important : le renouvellement de la conduite de transfert des eaux usées entre le quartier du Delà et le port de Saint-Chamas. La conduite en béton avait été littéralement bouffée de l'intérieur par les émissions de H₂S.

En ce qui concerne le prix de l'assainissement, il y a eu une négociation importante en 2014 entre les représentants du SAN et Eaux de Provence. En fait, on a fait une opération qui a consisté à faire reconnaître au délégataire qu'il pouvait nettement baisser le prix qu'il percevait sur l'eau en tant que délégataire. Il y a eu une baisse de 20 centimes : on est passé de 90 à 70 centimes. Cette baisse de l'eau de la part du délégataire a été reprise sous la forme d'une augmentation de la surtaxe dans le prix de l'assainissement. Cela permet de financer un gros programme d'investissement dans les équipements d'assainissement sur l'ensemble des communes du SAN Ouest Provence. Au total, comme pour les impôts locaux, on a lissé. Il n'y a pas d'augmentation quand on fait la somme « eau + assainissement ». C'est important.

Les comptes du service sont aussi équilibrés. La dette est de 22 millions d'euros. Compte tenu de l'épargne dégagée par le service, la dette est actuellement remboursée sur dix années. Au total, c'est l'un des plus importants services rendus par le SAN Ouest Provence à l'ensemble des administrés. Il fait l'objet d'une surveillance importante de notre part, et de multiples interventions pour régler au jour le jour, parfois, la situation des abonnés.

Monsieur le MAIRE.- Merci, Monsieur Gérard GUILLEMONT, pour cet exposé complet. Monsieur THOMAS s'intéresse-t-il à la partie « eau » ou à la partie « assainissement » ?

M. Marc THOMAS.- C'est la partie « eau », surtout au niveau du prix. Je vois que pour l'exercice 2014, 886 643 m³ ont été utilisés sur Miramas. Je vois dans le tableau que dans les volumes mis en œuvre en totalité, 6 030 000 m³ ont été mis en distribution et dans les pertes, 1 612 321 m³. Ma question est toute simple. Je veux bien que vous fassiez des travaux et mettiez tout en conformité, mais quel est l'impact de ces 1 612 321 m³ sur le prix de l'eau à l'arrivée ? Vous avez dit tout à l'heure que 3 millions de m³ étaient utilisés pour Miramas. 1 600 000 m³ et des brouilles, c'est tout de même pratiquement un tiers. Je voudrais savoir l'impact du prix.

M. Gérard GUILLEMONT.- Suivez bien le raisonnement. Les 6 millions de mètres cubes pompés sont sur l'ensemble du contrat. Le contrat sur lequel le rapport est dressé chaque année par Eaux de Provence concerne Istres et Miramas. Le chiffre de 6 millions de mètres cubes que vous venez d'indiquer dans votre intervention est l'ensemble des pompages d'Entressen, Istres et Miramas. Ce n'est pas seulement Miramas.

En ce qui concerne les 1,7 million de mètres cubes, les volumes non comptés qui figurent en fuite, sont rapportés à l'ensemble de la production sur les trois communes. Pour le reste, actuellement (puisque la question est posée en commission de contrôle des services publics), nous ne pouvons pas nous satisfaire du rendement du réseau. Une série de travaux est en cours depuis plusieurs années. Mais nous sommes conformes aux obligations qui découlent de la loi dite de Grenelle 2. Nous devons avoir un réseau dont l'indice linéaire de pertes est inférieur à 25 %. En gros, pour 100 m³ pompés, il faut avoir 75 m³ facturés. Depuis plusieurs années, le SAN et le délégataire travaillent tant sur Istres que sur Miramas pour localiser les fuites, faire les réparations sur les conduites, sur les branchements, poser les compteurs sectoriels pour pouvoir mieux appréhender les lieux où sont les fuites, etc. Il y a encore beaucoup de travail à faire pour le délégataire et pour le SAN, notamment sur Miramas. Nous partageons cette responsabilité afin qu'il y ait moins de fuites.

Concernant l'incidence sur le prix de l'eau, les coûts fixes dans les réseaux sont énormes : d'abord l'amortissement sur l'ensemble des équipements posés en terre, ensuite l'ensemble des moyens humains mis en place. La part variable dans le coût du prix du mètre cube est très faible. En fait, si on fait une analyse un peu précise, on pourrait dire que le coût des fuites a un impact sur les kilowattheures nécessaires pour élever l'eau de la cote 22 (puisque l'on pompe l'eau à la cote 22NGF) à la cote 70, qui est la surface libre du château d'eau à Miramas, soit 50 mètres d'élévation. Quand on regarde dans le compte d'exploitation du délégataire, la part énergie est de l'ordre de 4 %. L'un des problèmes que nous avons avec la recherche des fuites d'eau et leur correction est qu'il faut dépenser beaucoup d'argent pour

trouver les fuites, faire les réparations, avec une incidence très faible en termes de gain sur les coûts d'exploitation.

Monsieur le MAIRE.- Finalement, l'eau retourne dans la nappe phréatique.

Gérald GUILLEMONT.- Oui.

Monsieur le MAIRE.- En conclusion, j'ai indiqué au délégataire lors de la dernière réunion avec l'ensemble des élus que nous souhaitons encore faire des efforts pour diminuer les pertes. Sur l'assainissement, je rappelle que nous sommes, pour partie, là encore en relation avec Agglopoie Provence, notamment sur Saint-Chamas, puisque Saint-Chamas est aussi dans la station d'épuration. Nous essayons en permanence d'améliorer le rendement écologique et environnemental de nos rejets. Ils me l'ont dit, j'avais promis de le dire ce soir : essayez de ne pas utiliser des lingettes de nettoyage qui sont en train de stopper pour partie les pompes des stations de relèvement. Le délégataire nous a demandé d'essayer de passer un message : s'il vous plaît, n'utilisez pas les lingettes que l'on met au bout d'un balai, et, surtout, ne les mettez pas dans les toilettes !

N° 22 – TRANSFERT DE MATÉRIEL DANS LE CADRE DE LA RESTITUTION DE COMPÉTENCES – AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : **M. le MAIRE**

Monsieur le MAIRE.- Il s'agit notamment de la compétence environnement. Il y a un certain nombre de matériel, de voitures, de débroussailleuses ... Vous avez la liste totale. Je rappelle à l'ensemble du Conseil qu'il s'agit d'une compétence qui était dans notre intercommunalité. On récupère une compétence avec du personnel, de la masse salariale, du matériel, des voitures, des camions, des tronçonneuses, des coupeuses et ainsi de suite. Ce choix a été fait et est passé en Commission d'évaluation des transferts de charge. Je vous rappelle qu'ensuite, normalement, nous devrions l'organiser au sein d'un SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) que nous avons voté ensemble, dans les plus brefs délais, je l'espère, si Monsieur le Préfet veut bien nous envoyer son arrêté.

Pas de commentaire ? Nous passons au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Maryline KERAUDY »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 23 – CONVENTION ENTRE LE SYNDICAT D'AGGLOMÉRATION NOUVELLE OUEST PROVENCE ET LA VILLE DE MIRAMAS RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D'ARCHIVES – AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : **M. le MAIRE**

Monsieur le MAIRE.- le SAN Ouest Provence dispose évidemment d'un service d'archives et de documentation, comme nous. Le SAN Ouest Provence détient dans les archives conservées dans ses locaux – des dossiers relatifs à des biens et des équipements qui touchent les bâtiments que nous avons récupérés. Nous faisons une convention pour pouvoir les consulter, pas les récupérer. Si nous les récupérons, il faudrait que nous trouvions des locaux à n'en plus finir. Le SAN Ouest Provence, c'est quand même quarante ans d'histoire. Nous allons donc éviter de le faire. Je passe une convention avec eux pour aller regarder si nous en avons besoin.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Maryline KERAUDY »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 24 – AVIS SUR LES DÉROGATIONS EXCEPTIONNELLES A L'INTERDICTION DU TRAVAIL LE DIMANCHE ACCORDÉES PAR M. LE MAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE 2016

Rapporteur : **M. le MAIRE**

Monsieur le MAIRE.- C'est une dérogation exceptionnelle à l'interdiction du travail du dimanche accordée par moi-même. Il s'agit de permettre de coller au plus près des fêtes de la Ville, pour que nos commerces puissent être ouverts. En l'occurrence, nous faisons passer le calendrier que vous voyez. À chaque fois, il y aura un arrêté du Maire. Celui-ci sera précédé d'une concertation obligatoire avec les organisations par branche. C'est la loi. Nous le votons, si vous le voulez bien. Nous verrons ensuite comment tout cela se met en route. Si je ne le faisais pas avant le 31 décembre, nous ne pouvions pas accorder de dérogations en 2016.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO » +
1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Maryline KERAUDY »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 25 – AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT À TITRE GRATUIT ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION « NUIT MÉTIS » POUR LA MISE EN PLACE D'ACTIVITÉS CULTURELLES DANS LE CADRE DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES ADOPTÉE PAR DÉLIBÉRATION N° 185-2015 – AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : **M. le MAIRE**

Monsieur le MAIRE.- Ce dossier m'est venu par le PEDT, Mme ARNAUD.

Mme Paulette ARNAUD.- Ils interviennent déjà, mais là, ils mettent un agent supplémentaire.

Monsieur le MAIRE.- Ils participent au PEDT. C'est gratuit. Qui est contre ? C'est gratuit, vous êtes contre. Je le note.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 31

(28voix « Pour Miramas » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Hervé REBOUL » +
1 voix « Maryline KERAUDY »)

CONTRE : 3

3 voix « Droite Nationale »

ABSTENTION : 0

N° 26 – TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ À TITRE GRATUIT AU BÉNÉFICE DE LA COMMUNE DE MIRAMAS – AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE OU A SON REPRÉSENTANT DE SIGNER

Rapporteur : **M. le MAIRE**

Monsieur le MAIRE.- Vous savez que, dans la ville de Miramas, les rumeurs sont à peu près aussi importantes que la grippe en hiver. Elles s'amplifient en permanence. À chaque fois, je suis obligé de dire les choses. Comme cela, quand on les entend dans ma bouche, au moins, elles sont dites. On les croit ou pas, mais elles sont dites. J'avais entendu depuis très longtemps que nous allions vendre Cabasse pour faire une opération immobilière. Je me dis : « *comment peut-on dire un truc pareil ?* » En plus, on l'avait protégé dans le PLU. Et en plus, ces terrains n'étaient pas à nous. C'est quand même assez cocasse. Maintenant, on essaie de les récupérer au SAN Ouest Provence à travers ces délibérations. On le votera au SAN Ouest Provence demain ou après-demain, le 17 décembre. On le votera pour que tout cela ne parte pas dans des mains impies, mais revienne dans le patrimoine communal. Vous pouvez être certains que, là-bas, il n'y aura rien que des moutons, des petits chevaux, des petites cigales, et des enfants qui courent et qui s'amuse. Cela me permet d'y couper court. Qui est contre ?

M. Hervé REBOUL.- J'ai une question. La totalité des parcelles est située à Petite Cabasse. C'est bien cela ?

Monsieur le MAIRE.- C'est un peu plus large, mais c'est cela. Puis-je passer au vote ?

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Maryline KERAUDY »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

C/ LISTE DES DÉCISIONS DU MAIRE

Monsieur le MAIRE procède à la lecture de la liste des décisions prises pendant la période allant du 9 novembre 2015 au 27 novembre 2015.

Mes chers collègues, nous avons vécu une année 2015 un peu triste par moments, avec du bonheur aussi. Nous allons finir cette année. L'année 2016 augurera d'une année très compliquée pour toutes les communes, les 92 communes de la Métropole. Ceci étant dit, nous y sommes. La loi, c'est la loi. À charge donc, pour nous, la majorité, de pouvoir travailler dans cette Métropole et d'y trouver les éléments nécessaires au développement de

notre Commune, à son harmonie, à sa concorde, et en même temps à la nécessité de développer des dossiers à l'échelle métropolitaine. Je pense notamment et particulièrement au ferroviaire. Je pense aussi à la route nécessaire entre Fos-sur-Mer et Salon-de-Provence pour désengorger le port. Je pense à l'impérieuse nécessité de travailler sur la révolution industrielle dans la pétrochimie, dans l'industrie, dans le développement de l'économie sur l'économie circulaire, de l'économie sur le développement durable à laquelle je crois énormément. Vous l'avez vu à travers la Cop 21. Il y a énormément d'activités qui pourront vous le prouver.

En même temps, développer ces activités pour créer de l'emploi. Ce sera à nous d'être à la hauteur. Nos dossiers sont bien ficelés. Nous avons pris pas mal d'avance. Comme vous le savez, il faut toujours être mieux armé quand on arrive dans un endroit que l'on ne connaît pas, plutôt que venir simplement avec sa bonne figure.

Cette année 2016 sera aussi une très grande année. Enormément de projets vont s'ouvrir. Vous les avez vus. Nous en reparlons aux vœux. Les vœux, c'est le 28 janvier, je vous encourage à venir. Je parlerai principalement des projets de la Ville. Ils sont très nombreux. Courant 2016, ils vont tous se programmer et se développer, nous permettant ainsi, dans les années qui viennent, d'avoir pendant deux ou trois ans des inaugurations. Ce n'est jamais déplaisant. En même temps, elles donnent un profil et une image pour notre Commune que je crois en bonne forme, en meilleure forme, en tout cas. J'espère que nous arriverons à développer tous ces projets, compte tenu de tout cela.

Je vous souhaite évidemment de très belles fêtes de Noël. Les questions étant terminées et épurées, nous pouvons décider de lever la séance. Joyeuses fêtes. Soyez très heureux et, surtout, tenez la forme.

La séance est levée à 20 heures 36.

Monsieur le Maire

Le Secrétaire de séance

Frédéric VIGOUROUX

Marie-Pierre VIAL